

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Genevieve Dupuis

<https://www.cadre21.org/membres/6b742a725e33b8763667f4b2>

Date d'obtention : 2022-01-17 16:39:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'elle permet d'uniformiser les interventions, de faire une intervention rapide et efficace ainsi que de limiter la propagation des images et vidéos. La méthode est structurée, neutre et permet de bien connaître le rôle de chaque intervenant.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai plus à l'aise et plus efficace. Je saurai exactement quoi faire, comment le faire et cela me permettra de bien encadrer et accompagner les jeunes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais m'assurer d'être bienveillante pour chacun des élèves impliqués, de bien suivre la démarche et de travailler en partenariat avec les autres acteurs impliqués.